



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



Sweden
Sverige

DIRECTIVE TECHNIQUE
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES
TRANSFRONTIÈRES AFFECTANT LA
BIODIVERSITÉ DANS LES ÉCOSYSTÈMES D'EAU
DOUCE PARTAGÉS EN AFRIQUE

*Mécanisme pour le Développement d'un Cadre Harmonisé pour
la Conservation de la Biodiversité Aquatique en Afrique*



Préparé par : Nadiope Eric et Mohamed Seisay

Rédaction et relecture : Joel Mokenye, Stephanie Achieng, Hellen Guebama

Clause de non-responsabilité : Les points de vue et opinions exprimés dans cet article sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de l'Union Africaine - Bureau Inter-Africain pour les Ressources Animales.

Citation : UA-BIRA, 2024. DIRECTIVE TECHNIQUE - QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES TRANSFRONTALIÈRES AFFECTANT LA BIODIVERSITÉ DANS LES ECOSYSTÈMES D'EAU DOUCE PARTAGÉS EN AFRIQUE ; Mécanisme pour le Développement d'un Cadre Harmonisé pour la Conservation de la Biodiversité Aquatique en Afrique.

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion du contenu de ce produit d'information à des fins éducatives ou non commerciales sont autorisées sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment mentionnée. La reproduction du contenu de ce produit d'information à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

M. le Directeur

Union africaine - Bureau Inter-Africain des Ressources Animales (UA-BIRA)

Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road

P.O. Box 30786-00100, Nairobi, KENYA

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ibar.office@au-ibar.org

Publié par : l'UA-BIRA, Nairobi, Kenya

Copyright : © 2024 Union africaine - Bureau Inter-Africain des Ressources Animales (UA-BIRA)

Mots clés : Hauts lieux de la biodiversité aquatique, Afrique, Eau douce, Ecosystème Conservation.

Remerciements :

Le directeur remercie toutes les parties prenantes et tous les partenaires, les Communautés Economiques Régionales (CER), les autres institutions régionales spécialisées, les Etats Membres de l'UA, les experts et les acteurs non étatiques qui ont énormément contribué à l'amélioration de la qualité des rapports d'étude. Ruby Asmah qui a mené des études et préparé le rapport sur " Les questions Environnementales Transfrontalières affectant la Biodiversité Aquatique dans les écosystèmes d'eau douce partagés - Vers la Formulation d'une Stratégie Régionale Harmonisée pour la Conservation de la Biodiversité Aquatique et des Plans d'Action Conjointes". Cette directive technique est élaborée sur la base du rapport de la consultance. Ce travail a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA). Le travail éditorial a été réalisé par l'équipe technique de l'AU-BAR.

I.0 Introduction et contexte

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), un bureau technique spécialisé du Département de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Économie bleue et de l'Environnement durable (DARBE) de la Commission de l'Union africaine (CUA), a pour mandat de soutenir et de coordonner l'utilisation de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la faune sauvage en tant que ressources pour le bien-être humain et le développement économique dans les États Membres de l'Union Africaine. Récemment, la portée de ce mandat a été élargie pour inclure un soutien technique à la Mise en œuvre d'activités liées à l'Economie Bleue en Afrique.

Dans le cadre de l'Union africaine 2063, la Stratégie pour une Économie Bleue en Afrique (ABES) a été développée pour guider le développement d'une Économie Bleue inclusive et durable qui devienne un contributeur significatif à la transformation et à la croissance du continent. C'est dans ce contexte que l'UA-BIRA, avec le soutien de l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA), met en œuvre un projet de trois ans sur « la Conservation de la Biodiversité Aquatique et des Ecosystèmes dans le Contexte de l'Economie Bleue Africaine ». L'objectif global du projet est d'améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles des États Membres de l'Union Africaine (UA) et des Communautés Économiques Régionales (CER) pour utiliser durablement et conserver la biodiversité et les écosystèmes aquatiques. En conséquence, l'UA-BIRA a commandé une étude pour **EVALUER LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES TRANSFRONTALIERES**

AFFECTANT LA BIODIVERSITE DANS LES ECOSYSTEMES MARINS PARTAGES - vers la formulation d'un cadre régional harmonisé pour la conservation de la Biodiversité Aquatique dans les Ecosystèmes d'Eau Douce Partagés.

Les bassins transfrontaliers d'eau douce représentent environ 60 % du flux mondial d'eau douce et touchent plus de 150 pays. Ils couvrent 46 % de la superficie du globe et desservent environ 42 % de la population mondiale. De tous les continents, c'est l'Afrique qui compte le plus grand nombre de bassins transfrontaliers, qui abritent une population de plus de 800 millions de personnes.

La pénurie d'eau douce, tant en termes de quantité que de qualité, s'accroît à l'échelle mondiale. Le principal facteur déterminant de cette pénurie est l'augmentation de l'utilisation de l'eau par une population mondiale en constante augmentation. Une littérature de plus en plus abondante suggère que les conflits autour des ressources en eau augmenteront considérablement dans les années à venir et pourraient même déboucher sur une guerre (Renner 1996). La Stratégie pour une Économie Bleue en Afrique, reconnue au plus haut niveau politique du continent, intègre des vecteurs essentiels pour promouvoir le développement de l'Économie Bleue sur le continent, notamment la pêche, l'aquaculture et la conservation des écosystèmes ; le transport maritime, la sécurité maritime et le commerce ; le changement climatique, la durabilité environnementale et l'écotourisme ; l'énergie durable et les ressources minérales extractives ; la gouvernance, les institutions et la création d'emplois..

De tous les continents, l'Afrique est celui qui compte le plus grand nombre de bassins fluviaux transfrontaliers (environ 63 bassins fluviaux, couvrant 64 % de la superficie du continent (figure 1-1) et desservant plusieurs millions de personnes).

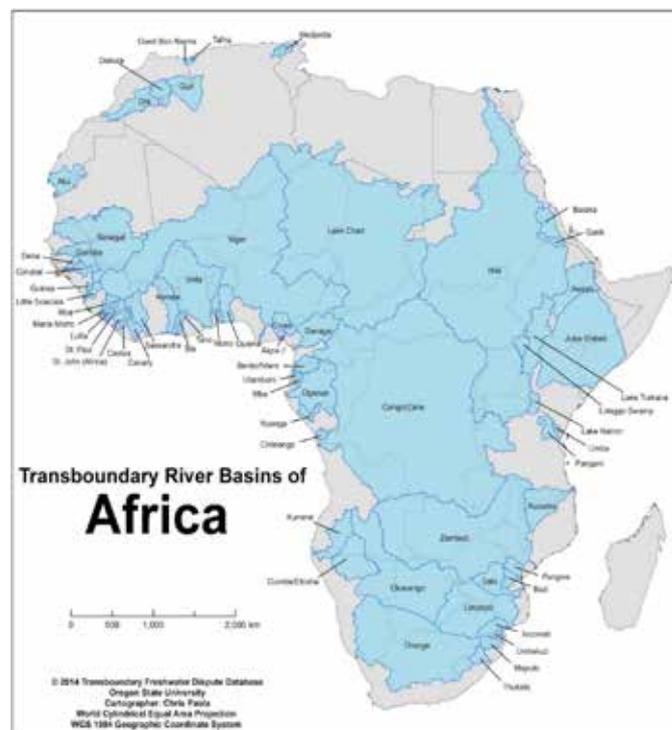


Figure 1 : Bassins fluviaux transfrontaliers d'Afrique (Transboundary Freshwater Dispute Database, 2014)

Les principaux facteurs de stress environnementaux identifiés à partir des résultats de l'étude sont la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, le changement climatique, la surexploitation des ressources en eau douce, la pollution provenant de sources ponctuelles et diffuses, la destruction des habitats, l'invasion d'espèces exotiques et l'émergence de maladies qui affectent les biotes d'eau douce, en particulier les poissons, entre autres.

Certaines activités de surveillance environnementale ont toutefois été entreprises dans des bassins sélectionnés, notamment la réhabilitation et le renforcement de la résilience de la synthèse socio-écologique du bassin du Lac Tchad et l'inversion de la dégradation de l'écosystème et de l'eau dans le bassin de la Volta..

Justification :

Les écosystèmes partagés sont confrontés à des menaces majeures, notamment l'épuisement des ressources naturelles dû à la pression démographique croissante, l'expansion des activités humaines, la surexploitation, les pratiques agricoles non durables, la surpêche, la pollution, la conversion rampante et la destruction des zones humides dans les écosystèmes. Ces menaces, si elles ne sont pas gérées, peuvent avoir des effets négatifs importants sur les plans écologique, environnemental et social. Cela complique la gestion et le développement de ces ressources. La réduction de la disponibilité de l'eau, due à une utilisation non durable, à la pollution et au changement climatique, entravera encore davantage la satisfaction de la demande croissante. Les personnes vivant dans la pauvreté, en particulier les femmes et les jeunes filles, sont touchées de manière disproportionnée par le stress hydrique en raison d'un accès réduit à l'eau et de l'instabilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Ces facteurs constituent une menace majeure pour la durabilité des écosystèmes aquatiques, la gestion de la biodiversité, la conservation des ressources aquatiques et la répartition équitable des ressources en eau en Afrique. Dans le cadre de l'agenda de l'économie bleue, l'UA-BIRA a commandé cette étude pour aider les institutions régionales et les États Membres de l'UA à développer des cadres harmonisés de stratégies de gestion des écosystèmes d'eau douce transfrontaliers pour la conservation de la biodiversité aquatique et la durabilité de l'environnement..

Identification des problèmes transfrontaliers qui menacent la conservation de la biodiversité aquatique dans les écosystèmes d'eau douce partagés

L'étude a identifié le changement climatique, la surexploitation des ressources en eau douce, la pollution de l'eau, la modification des flux (obstruction de l'eau et réduction des flux), la destruction/dégradation des habitats, l'invasion d'espèces exotiques/étrangères (animaux et plantes) et l'émergence de maladies qui affectent les biotes d'eau douce, en particulier les poissons, comme des menaces majeures affectant la durabilité des ressources en eau douce et la conservation de la biodiversité dans les bassins transfrontaliers d'Afrique.

Voici un aperçu de ces menaces :

Changement climatique :

Le changement climatique a été identifié comme une menace majeure pour la biodiversité dans tous les bassins d'eau douce respectifs. L'Afrique connaît déjà des niveaux élevés de variabilité climatique et est largement reconnue comme le continent le plus vulnérable au changement climatique dans tous les scénarios climatiques au-dessus de 1,5 °C. Le réchauffement devrait avoir des impacts sévères sur le bien-être humain, les écosystèmes aquatiques, la biodiversité associée et le développement économique. Le changement climatique est cité comme étant une cause majeure du déclin de la production de poissons dans le lac Kariba et le lac Tanganyika. En ce qui concerne le lac Volta, la plupart des prévisions climatiques indiquent une réduction de la disponibilité en

eau et des températures plus élevées avec une évapotranspiration accrue. Ces facteurs à eux seuls ont le potentiel d'affecter négativement la disponibilité en eau pour la production d'énergie et l'agriculture, maintenant et dans un avenir prévisible.

Pollution des eaux

La pollution provenant de l'agriculture, de l'industrie, de l'exploitation minière illégale de sable et de minéraux, ainsi que de l'urbanisation a été identifiée comme étant une source majeure de pollution des eaux transfrontalières. La pollution des eaux douces altère négativement les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques de l'eau dans ces bassins, ce qui affecte l'abondance et la diversité de la flore et de la faune aquatiques qui y vivent. Les déchets provenant de l'agriculture, de l'industrie, de l'urbanisation et de l'exploitation minière comprennent des pesticides, des produits chimiques toxiques et des produits agrochimiques. Une sédimentation élevée et des produits chimiques toxiques ont également été attribués aux opérations minières illégales à petite échelle au Ghana et au Cameroun.

Dégradation de l'habitat

La destruction des habitats a été répertoriée parmi les facteurs de stress environnementaux affectant la biodiversité aquatique du lac Victoria en Ouganda, du lac Malawi au Malawi, du lac Tchad au Cameroun, du bassin du Nil au Soudan, de la rivière Lomati en Eswatini et du bassin de la Volta au Ghana. La dégradation de la végétation riveraine, l'érosion des rives et l'envasement des fonds de rivières ou l'aggradation des plaines inondables se produisent, ce qui modifie l'ensemble de l'écosystème aquatique, affectant ainsi l'existence de la plupart des espèces de flore et de faune aquatiques. La conversion des systèmes lentières en systèmes lotiques pour la production d'énergie hydraulique affecte également l'équilibre des

écosystèmes, ce qui menace la biodiversité des eaux douces.

Surexploitation :

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée a été identifiée comme une menace pour la biodiversité dans le lac Victoria, le Nil Bleu, le lac Malawi et les bassins de la rivière Lomati. Le lac Malawi, dans le bassin du fleuve Zambèze, possède la plus grande diversité d'espèces de poissons au monde, mais il est rapporté que 90 % de ces espèces sont endémiques. Les stocks de poissons commerciaux ont diminué de 20 %. Les bassins d'eau douce sont surexploités en raison de l'augmentation des activités économiques, car pour de nombreuses communautés riveraines, la pêche est une source majeure de revenus/moyen de subsistance, et sa surexploitation est attribuée à la pauvreté, au chômage et à l'augmentation progressive de l'effort de pêche. La diminution des ressources halieutiques due à la perte de biodiversité dans le lac Tanganyika et le lac Victoria a également été attribuée, entre autres facteurs, à la surpêche.

Espèces envahissantes

Les espèces envahissantes ont été identifiées comme une menace pour la biodiversité dans le bassin inférieur de la Volta, le lac Victoria, le lac Tanganyika, le lac Tchad et le lac Lomati. Les espèces envahissantes d'eau douce sont des

plantes et des organismes animaux qui ne sont pas indigènes à un écosystème particulier, mais qui occupent souvent une plus grande surface en raison de leur nature prolifique et de leur capacité à s'adapter facilement à de nouveaux environnements. Par exemple, au lac Victoria, en Ouganda, il a été rapporté que la population de jacinthe d'eau a augmenté de manière si importante que les canoës et les bateaux ne pouvaient pas accéder à la plupart des parties du plan d'eau, ce qui a affecté l'état de la pêche dans la région. Les populations de poissons ont diminué en raison du manque de lumière solaire suffisante pour soutenir la production primaire. Le tilapia du Nil, *Oreochromis niloticus*, a été introduit à la fois pour l'aquaculture et la pêche dans de nombreuses régions d'Afrique, où il a montré des impacts négatifs sur la faune piscicole indigène.

Altérations hydrologiques

L'hydroélectricité représente une source importante de production d'électricité en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Actuellement, 90 % de la production nationale d'électricité en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et en Zambie provient de l'hydroélectricité. Les altérations hydrologiques des écosystèmes d'eau douce sont donc des activités anthropiques qui modifient l'ampleur et la quantité des flux naturels des rivières, menaçant ainsi la durabilité de la plupart des plantes et animaux aquatiques..

Cadre harmonisé pour la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la gestion environnementale dans les Ecosystèmes d'Eau douce Partagés

Cadre harmonisé pour la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la gestion environnementale dans les Ecosystèmes d'Eau douce Partagés

Défi à la conservation de la biodiversité	Objectif de la gestion	Action Prioritaire	Résultat/Livrable
<p>Climate Change</p>	<p>Améliorer les connaissances et la compréhension des concepts du changement climatique, de son impact sur la vie dans les écosystèmes aquatiques, afin de réduire la vulnérabilité au changement climatique et d'instituer des mesures d'atténuation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le développement et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de formation, y compris le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de changement climatique ; • Développer des stratégies pour le transfert, l'acquisition et l'adaptation de technologies pertinentes afin d'alléger la pression sur les écosystèmes fragiles et les ressources naturelles et de contribuer à l'atténuation du changement climatique ; • Formuler des actions prioritaires déterminées au niveau national, en tenant compte des personnes, des lieux et des écosystèmes vulnérables ; • Fournir des ressources financières accrues pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, en tenant compte des stratégies nationales et des priorités et besoins des Etats Membres. Ces fonds pourraient provenir de ressources publiques ou de subvention pour l'adaptation ; • Renforcer la législation, le financement et la gestion du changement climatique – (CCDA) par le biais de...; • Examen et mise à jour de la législation sur le changement climatique pour l'aligner sur l'évolution de la législation nationale et internationale. • Développement de systèmes de gestion financière solides pour intégrer le financement climatique au travail des secteurs clés ; • Soutien au développement des capacités au sein des institutions du changement climatique pour soutenir et coordonner efficacement les action en matière de changement climatique dans tous les secteurs, à tous les niveaux de gouvernement et auprès de tous les groupes d'intervenants ; • Renforcement des capacités des Etats Membres à appliquer la législation par l'examen des ressources et le soutien au développement de systèmes de gestion ; et, • Accroître les capacités des Etats Membres et des institutions de formation et de recherche à sensibiliser et à mettre en œuvre de meilleures approches en matière d'opérations temporelles, y compris la législation, en soutenant les universités, les établissements de formation, le personnel gouvernemental et les communautés. 	<p>Stratégies intégrées de développement durable mises en oeuvre au niveau national ; Cadre de gestion des risques élaboré, harmonisé et mis en oeuvre; et, Amélioration du financement des études sur le changement climatique, les mesures d'atténuation et d'adaptation.</p>

Défi à la conservation de la biodiversité	Objectif de la gestion	Action Prioritaire	Résultat/Livrable
Pollution des eaux due aux activités domestiques et industrielles	Accroître la qualité de l'eau, réduire les déversements de déchets non traités et améliorer la collecte de données	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et harmoniser des normes et les lois environnementales communes pour le contrôle de la pollution atmosphérique, terrestre et aquatique résultant des activités de développement urbain, agricole et industriel ; • Elaborer pour les pays riverains des méthodes communes de détermination des normes environnementales reflétant la nécessité d'un développement socio-économique et de la protection de l'environnement et des ressources naturelles au profit des populations de la communauté, et, • Faciliter la collecte, le suivi et la diffusion de données entre les Etats Membres en mettant en place des centres de télédétection bien équipés pour la collecte de données environnementales. 	Normes et protocoles de surveillance environnementale harmonisés entre les Etats riverains Création de bases de données régionales d'information équipées et de centres de diffusion
Exploitation excessive des ressources en eau douce	Gérer et protéger les milieux aquatiques d'eau douce afin de minimiser les effets néfastes de toute pratique d'utilisation de l'eau et des terres susceptible d'affecter négativement les habitats aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des inventaires réguliers des espèces de faune et de flore et d'élaborer des cartes de leur répartition et de leur abondance • Effectuer des évaluations régulières pour faciliter le suivi de l'état de ces espèces et de leurs habitats en vue de : • Identifier les espèces menacées ou susceptibles de le devenir, et leur assurer une protection appropriée, • Recenser les zones vitales pour la survie des espèces de faune et de flore et les protéger du public. 	Identification des zones critiques pour la conservation de la biodiversité d'eau douce et mise en place d'aires protégées dans certains bassins, Création d'une base de données sur l'état des espèces dans des bassins sélectionnés.
Destruction ou dégradation d'habitats	Assurer et maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la protection des espèces, des groupes d'espèces, des communautés biotiques ou des caractéristiques physiques de l'environnement qui nécessitent une protection spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'éducation du public et la sensibilisation aux caractéristiques des habitats concernés et au travail de gestion de la faune ; • Offrir des possibilités de loisirs et de tourisme adaptées au type et à l'échelle des qualités essentielles des zones concernées, afin de permettre au public de profiter de ces espaces ; • Gérer l'utilisation par les visiteurs à des fins d'inspiration, d'éducation, de culture et de loisirs à un niveau qui permettra de maintenir la zone dans un état naturel ou quasi-naturel ; assurer la préservation d'exemples de l'environnement naturel pour les études scientifiques, le suivi environnemental et l'éducation, y compris des zones de référence où tout accès évitable est exclu ; • Entreprendre des recherches et d'autres activités approuvées pour lutter contre les incendies et l'exploitation forestière ; • Réduire l'accès susceptible d'entraîner le défrichement des terres pour la culture, le pâturage par les animaux domestiques et sauvages, ainsi que la propagation d'espèces invasives. Etablir des réserves forestières et mettre en œuvre un programme de reboisement. 	Sensibilisation du public aux habitats critiques renforcée Mesures de contrôle de la gestion des habitats établies.

Défi à la conservation de la biodiversité	Objectif de la gestion	Action Prioritaire	Résultat/Livrable
Invasion par des espèces exotiques		<ul style="list-style-type: none"> • Créer des mécanismes de coordination des programmes nationaux ; • Examiner les politiques, la législation et les institutions pertinentes pour identifier les lacunes, les incohérences et les conflits, et, le cas échéant, adapter ou élaborer des politiques, des lois et des institutions ; • Renforcer la coopération entre les différents secteurs, y compris le secteur privé qui pourrait constituer des voies ou des vecteurs de transfert involontaire d'espèces exotiques envahissantes, afin d'améliorer la prévention, la détection précoce, l'éradication et/ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes, et en particulier, assurer la communication entre les points focaux des instruments internationaux pertinents ; • Sensibiliser les décideurs politiques à tous les niveaux de gouvernement, le secteur privé, les agents des douanes et de la quarantaine, ainsi que le grand public aux menaces que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la biodiversité et les biens et services écosystémiques associés, ainsi qu'aux moyens de faire face à ces menaces ; • Collaborer avec les partenaires commerciaux et les pays voisins, au niveau régional et avec d'autres pays, le cas échéant, pour faire face aux menaces que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la biodiversité dans les écosystèmes qui franchissent les frontières internationales, pour les espèces migratrices et pour traiter des questions d'intérêt commun ; • Développer la capacité d'utiliser l'évaluation/l'analyse des risques pour faire face aux menaces que représentent les espèces exotiques envahissantes pour la biodiversité, et intégrer ces méthodologies dans les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques, selon le cas et la pertinence ; et • Intégrer les considérations relatives aux espèces exotiques envahissantes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que dans les politiques, stratégies et plans sectoriels et intersectoriels, en tenant compte de l'approche écosystémique. 	Coordination et coopération des programmes nationaux et régionaux sur l'invasion des espèces exotiques entre les parties prenantes

Défi à la conservation de la biodiversité	Objectif de la gestion	Action Prioritaire	Résultat/Livrable
Pêche illégale, non déclarée et non réglementée	Minimiser la pêche illégale, non déclarée et non réglementés (INN) des ressources biologiques aquatiques qui contrevient aux lois et cadres nationaux, régionaux ou internationaux afin de maintenir un bassin aquatique d'eau douce durable et sain.	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation quantitative de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et de son impact sur la durabilité des ressources dans les Etats Membres concernés ; • Renforcer les cadres politiques et législatifs nationaux afin de combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ; • Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance 	Renforcement des mesures d'application de la loi contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

CONSIDERATION DE POLITIQUE – Coopération régionale pour la conservation de la biodiversité aquatique et la durabilité environnementale dans les écosystèmes d'eau douce transfrontaliers

Les ressources en eau transfrontalières mal gérées sont susceptibles de devenir des sources potentielles de conflits et de tensions sociales entre les pays. La gestion de l'eau transfrontalière est probablement plus complexe que celle au niveau national, car les régimes de gestion de l'eau, les priorités et les cultures diffèrent généralement davantage entre les pays qu'au sein d'un même pays. La gestion transfrontalière des ressources en eau nécessite donc une coordination entre différents contextes politiques, juridiques, institutionnels et techniques.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des approches visant à renforcer la coopération entre les pays pour la gestion des masses d'eau douce transfrontalières et des bassins contributifs afin de soutenir la transition vers un développement durable. Cela suppose que les ressources en eau partagées puissent servir de base à la coopération et au partage des bénéfices, plutôt qu'au conflit, à condition que les menaces pesant sur les eaux

internationales soient objectivement reconnues et que des structures institutionnelles pour la collaboration soient créées.

Des collaborations réussies en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion environnementale à travers le continent nécessiteront des ressources et le renforcement des capacités des institutions pertinentes sur le continent afin qu'elles servent de centres d'excellence dans les domaines thématiques de la conservation de la biodiversité. La gestion de la biodiversité et de l'environnement commence par la gestion des facteurs de stress sous-jacents aux défis de la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes d'eau douce transfrontaliers. Les facteurs de stress environnementaux ont été identifiés comme étant le changement climatique, la pollution de l'eau provenant de sources domestiques et industrielles, la surexploitation des ressources en eau douce, la dégradation des habitats due à l'exploitation minière illégale et à d'autres activités telles que le surpâturage par le bétail, l'invasion d'espèces exotiques et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Ceux-ci peuvent servir de domaine thématique.

Les cadres harmonisés de stratégies pour la

gestion des écosystèmes d'eau douce partagés seraient en partie soutenus par les conventions et traités internationaux sur l'environnement et les ressources naturelles, tels que les accords environnementaux multilatéraux (AEM) disponibles en vertu du droit international, qui fournissent un cadre permettant aux pays de collaborer sur un large éventail de défis environnementaux mondiaux (groupements régionaux). Le rapport détaillé de l'UA-BIRA (2023) a identifié et fourni un aperçu des accords environnementaux multilatéraux existants dans certains bassins d'eau douce partagés en Afrique, y compris le lac Tchad et le bassin de la Volta. Parmi les problèmes environnementaux mondiaux auxquels les AEM sont conçus pour répondre figurent la perte de biodiversité, les impacts négatifs du changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les déchets dangereux, les polluants organiques, les plastiques, la pollution marine, le commerce d'espèces en danger, la destruction des zones humides et des habitats critiques pour un grand nombre d'espèces, entre autres.

Bibliographie

1. **AU-IBAR, 2023.** Assessment of transboundary environmental issues affecting biodiversity in shared marine ecosystems - Towards formulating harmonized regional framework for conservation of aquatic biodiversity and joint action plan
2. **AU-IBAR, 2023.** Transboundary Environmental Issues Affecting Aquatic Biodiversity in Shared Freshwater Ecosystems - Towards Formulating Harmonized Regional Strategy for Conservation of Aquatic Biodiversity and Joint Action Plans.
3. **AU-IBAR, 2023.** Enhancing Ratification, Domestication, and Implementation of Global Instruments to facilitate Aquatic biodiversity Conservation, Climate Change Mitigation and
4. **AU-IBAR, 2022.** Mitigating the impact of climate change on African aquatic ecosystems and biodiversity.
5. **AU-IBAR, 2023.** Harmonised Regional Biodiversity Framework and Joint Action Plan for Conservation of Aquatic Biodiversity and Environmental Protection in Transboundary Marine Ecosystems
6. **AU-IBAR, 2023.** Africa Blue Economy Strategy
7. **AU-IBAR, 2021.** Policy Brief on Climate Change and the Ocean Economy
8. **AUC, 2024.** Policy Framework and Reform Strategy for fisheries and aquaculture in Africa



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park

Museum Hill, Westlands Road

P.O. Box 30786

00100, Nairobi

KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000

Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email : ibar.office@au-ibar.org

Site internet : www.au-ibar.org